

evolution | Vertical



- Mise en place sans aucune vibration
- Réduction des nuisances sonores
- Rapidité de mise en œuvre.



CARACTÉRISTIQUES :

- Béton très fluide, homogène et stable, mis en œuvre sans vibration.
- Consistance SF2 (étalement > 660 mm au cône d'Abrams).
- Béton conforme à la norme NF EN 206+A2/CN et aux recommandations provisoires de l'AFGC (janvier 2008).
- Compact, performant, durable.
- Obtention de parements identiques à des bétons vibrés.
- Très large gamme de résistances.
- Béton facilement pompable.
- Long maintien de rhéologie.
- Résistance à court terme comparable à un béton traditionnel.
- Options possibles : accélérateur et retardateur de prise.

< Etalement au cône d'Abrams supérieur à 660 mm

Précautions d'emploi

- Les précautions permettant d'assurer une bonne étanchéité des coffrages sont les mêmes que celles habituellement pratiquées pour des bétons fluides.
- Les bétons autoplaçants s'utilisent avec des outils coffrants traditionnels, rigides et propres dont les renforts doivent être adaptés à la hauteur de coulage.



- La longueur de cheminement horizontal ne doit pas dépasser 5 mètres.
- Il est préférable de ne pas introduire le béton au milieu de la longueur du coffrage mais à un mètre de l'extrémité.
- En cas d'exigences particulières de parements il est nécessaire de vérifier au préalable auprès des équipes commerciales et du support technique Cemex l'adéquation du produit aux exigences à atteindre. Dans tous les cas, pour vérifier la conformité, un élément témoin doit être réalisé au préalable dans les conditions représentatives de la mise en œuvre du chantier.

Domaine d'applications

- Coulages courants en vertical : voiles et poteaux d'immeubles de logements ou bureaux.
- Reprises en sous-cœvre.
- **Evolution Vertical** est utilisable pour des intervalles d'écoulement* ≥ 80 mm.

* Intervalle le plus petit par lequel doit passer le béton autoplaçant pour se mettre en place.

Tout ajout d'eau ou d'autres produits sur chantier est interdit.

< Un point unique de coulage



- Se reporter au guide de "Recommandations de mise en œuvre des BAP et des BAN" de la Fédération Française du Bâtiment.
- Les coffrages doivent obligatoirement être traités avec une huile adaptée.
- Principe général de mise en œuvre : positionner le tube ou le tuyau dans le coffrage en respectant une hauteur maximum de 1 à 2 m par rapport au pied du voile.
- La hauteur de chute doit être limitée à 1 ou 2 m. Un système de guidage des bétons intégré au coffrage garanti cette préconisation d'emploi.
- Limiter la vitesse de bétonnage afin de réduire la pression sur les coffrages.

Avantages

> Gain de productivité :

- Couplé à une méthode de construction innovante, **Evolution Vertical** permet de diminuer la durée du gros œuvre.
- Permet à un ouvrier seul de couler un voile de double hauteur.
- L'obtention d'arêtes nettes permet une économie sur les opérations de finition.

> Amélioration des conditions de chantier :

- Diminution du risque d'accident : 1 seul ouvrier au coulage, moins de déplacements sur le coffrage.
- Suppression des nuisances sonores pour les équipes de mise en œuvre et le voisinage du chantier.



Contrôle Qualité

- Des procédures de contrôle, de la réception des matières premières à la fabrication en unité de production jusqu'aux essais sur béton durci, apportent une garantie de qualité.
- Les fréquences de contrôle et les critères de conformité de la résistance sont ceux définis dans la norme NF EN 206+A2/CN.



Services associés

Nous pouvons mettre à votre disposition des moyens de mise en place adaptés à votre chantier : pompe, malaxeur-pompe, tapis.

Votre sécurité est notre priorité

Le béton prêt à l'emploi est un matériau naturel en cours d'évolution. Certains de ses constituants (ciments et adjuvants) peuvent provoquer, lors de sa mise en œuvre, des brûlures, des allergies ou des rougeurs en cas de contact prolongé avec la peau et les yeux. Il est donc recommandé de se protéger, lors de la manipulation des bétons et mortiers, en portant des protections adaptées (bottes, vêtements imperméables, gants, lunettes...) Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter notre fiche InfoPratic :

“Maniez le béton en toute sécurité”

Cette fiche est consultable dans nos unités de production et sur www.cemex.fr

Cemex France est engagé en faveur du développement durable grâce à sa politique d'entreprise fondée sur la norme ISO 26000 relative à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).





Pour plus d'informations,
rendez-vous sur cemex.fr
ou en scannant le QR code ci-dessus.



Cemex France Services - 13 rue du Capricorne - Parc ICADE - 94150 Rungis
Tél.: 01 49 79 44 44 - Fax : 01 46 87 50 82
www.cemex.fr



Suivez-nous sur

